

94 B 75-15

PROCIVIS PARTICIPATIONS

Société Anonyme

Au capital de 6 860 000 euros

Siège social : 26/28 rue de Madrid

75008 PARIS

395 258 072 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 9 JUILLET 2008**

L'an deux mil huit,

Le neuf juillet,

A 12 heures,

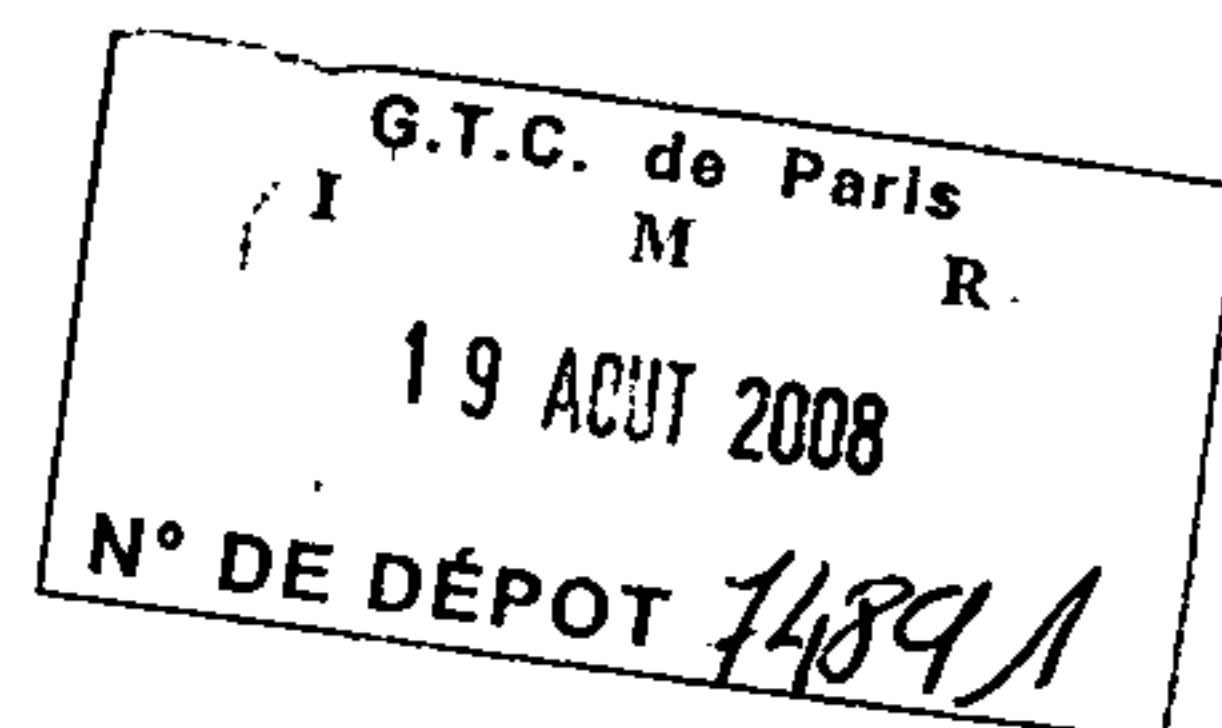
Les administrateurs de la société PROCIVIS PARTICIPATIONS se sont réunis en conseil, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- **Monsieur Gérard MARTIN**, Président du Conseil d'administration,
- **Monsieur Marc ILTIS**, administrateur,
- **Monsieur Jean-Yves LABATTUT**, administrateur,
- **Monsieur Dominique LAMBEQ**, administrateur,
- **Monsieur Jacky LECOINTE**, administrateur,
- **Monsieur Hervé MAGNE**, administrateur,
- **Madame Catherine PERENET**, administrateur,
- **Monsieur Bernard SEVEZ**, administrateur.

Assiste également à la réunion :

- **Madame Christine AUFFRET**, secrétaire de séance.



Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Gérard MARTIN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Président rappelle que le Conseil s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2008,
- Acquisition d'actions de la SACICAP LES PREVOYANTS,
- Nomination d'un directeur général délégué,
- Questions diverses.

Le Président propose aux administrateurs de délibérer et de se prononcer sur les résolutions suivantes :

.../...

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur Gérard MARTIN, en sa qualité de directeur général expose alors qu'il souhaite être assisté d'un directeur général délégué, qui serait spécialement chargé d'assurer la direction administrative de la société. Il propose de nommer à ces fonctions Madame Christine AUFFRET pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, sur la proposition du directeur général, le conseil, à l'unanimité, nomme :

- en qualité de directeur général délégué, Madame Christine AUFFRET pour une durée de 3 ans. Si le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Madame Christine AUFFRET conservera ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.
- Madame Christine AUFFRET assurera la direction administrative de la société et notamment :
 - l'ensemble des missions de préparation, de tenue et du suivi des réunions du conseil d'administration ainsi que de tout conseil, comité ou organe qui serait créé par le conseil d'administration,
 - la représentation de la société aux assemblées générales des entités juridiques dans lesquelles la société détient des participations,
 - à l'égard de toutes administrations publiques, la souscription et la certification de toute déclaration, l'acquit de toutes contributions et sommes dues, le retrait de tous extraits des rôles, la demande de tous dégrèvements et remises.

.../...

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par le Président et un administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE



CHRISTINE AUFFRET